



Robert Comeau
et Jean-François Nadeau
(1997)

“Actions de Jacques Perrault.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](#). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Robert Comeau et Jean-François Nadeau

"Actions de Jacques Perrault."

Un texte publié dans l'ouvrage sous la direction de Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, **DUPLESSIS. Entre la grande noirceur et la société libérale**. Chapitre 5, pp. 121-144. Montréal : Les Éditions Québec/Amérique, 1997, 397 pp. Collection *Débats*. Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.



M Alain-G. Gagnon, politologue, professeur au département de sciences politique, UQÀM, nous a accordé le 17 mars 2006 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses publications dans *Les Classiques des sciences sociales*.



Courriel : gagnon.alain@uqam.ca

[Autorisation formelle accordée par Robert Comeau le 4 novembre 2010 de diffuser ses publication dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : comeau.robert@sympatico.ca

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

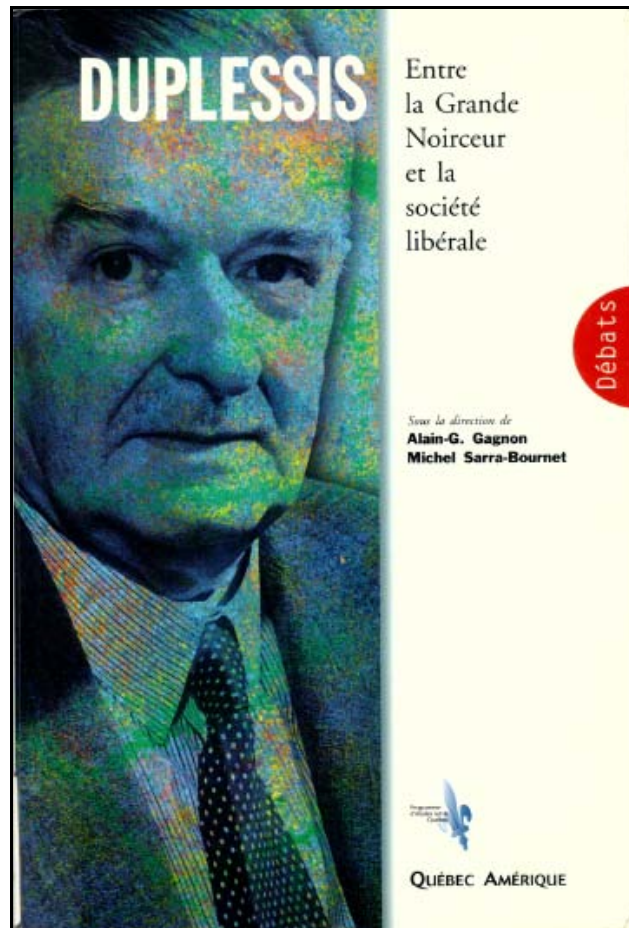
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition numérique réalisée le 22 septembre 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Robert Comeau et Jean-François Nadeau

“Actions de Jacques Perrault.”



Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, **DUPLESSIS. Entre la grande noirceur et la société libérale**. Chapitre 5, pp. 121-144. Montréal : Les Éditions Québec/Amérique, 1997, 397 pp. Collection *Débats*. Programme d’études sur le Québec de l’Université McGill.

[121]

Deuxième partie : Le socio-économique**Chapitre 5**

“Actions de Jacques Perrault.”**Robert Comeau et Jean-François Nadeau**

Comme la première pierre d'un édifice, l'action de Jacques Perrault est presque tout à fait oubliée. Disons-le tout net : c'est injuste. Les seuls témoignages épars disponibles à son sujet laissent déjà deviner tout ce que ce personnage, né le 1er septembre 1912, put avoir comme importance sur le développement social de son milieu dans l'après-guerre, au temps de Duplessis. Travailleur infatigable, figure énergique, homme engagé et secret, Jacques Perrault joue alors un rôle considérable au sein de différents groupes de gauche qui combattent le duplessisme. Commençons ici par évoquer quelques souvenirs de ceux qui l'ont connu afin de nous aider à prendre une mesure d'ensemble de ce personnage injustement délaissé par l'histoire.

En entrevue, le syndicaliste Michel Chartrand, proche de Perrault, n'hésite pas à le présenter comme un des hommes les plus importants de cette période de l'histoire du Québec où des esprits progressistes cherchaient à se débarrasser des forces politiques par trop réactionnaires animées, entre autres, par Duplessis ¹. Dans ses mémoires, [122]

¹ Entretien des auteurs avec Michel Chartrand, Richelieu, 31 juillet 1995. Il faudra un jour prochain, afin de prendre une vue plus juste des années 1950, considérer le rôle des libéraux fédéraux au Québec sous le régime de Louis Saint-Laurent.

Simonne Monet-Chartrand affirme qu'elle éprouve beaucoup de considération pour ce « bon aviseur des syndicats et membre dévoué du CCF au Québec » que fut Jacques Perrault ². Ce Perrault était extérieur au mouvement syndical ³ comme tel, mais il en était tout de même très près par son action et par sa pensée. Gérard Filion, à l'époque directeur du *Devoir*, observe qu'il « était porté à voir la condition des Canadiens français par le gros bout de la lunette du prolétariat » ⁴. Avocat renommé, Perrault n'appartient pas, par son passé, à la classe ouvrière, mais il est clair qu'à cette époque où le syndicalisme est encore plus ou moins improvisé, son expertise s'avère précieuse. Né à Outremont, Perrault aménage son bureau boulevard Pie IX, dans un quartier populaire du sud-est de la ville, afin d'accueillir sa clientèle ouvrière. Ses clients ont souvent la bonne surprise de ne jamais recevoir de compte de leur avocat ⁵.

« Je l'ai toujours connu avec une orientation sociale prioritaire dans sa pensée, se souvient Gérard Pelletier. L'étroitesse d'esprit lui pesait. Perrault avait les instincts d'un homme de gauche. Il avait vraiment le cœur et l'intelligence à gauche. » Cette sensibilité, acquise peu à peu, surtout après la guerre, s'appuie sur une solide connaissance de la genèse du socialisme. Après avoir lu et relu, dans les années 1930 et 1940, Léon Daudet, Pierre Gaxotte, André Maurois et tous les écrivains maurrassiens, le voilà qui se plonge, à partir de la fin des années [123] 1940, dans les ouvrages de Jean Jaurès, Léon Blum, Jean-Paul Sartre et, surtout, dans ceux d'Emmanuel Mounier, le fondateur *d'Esprit*. L'auteur de *L'Homme rapaillé*, Gaston Miron, se souvient que le juriste venait donner, dans le sous-sol de Gilles Hénault, des cours sur l'histoire du socialisme aux membres les plus politisés du groupe de l'Hexagone ⁶. "Ça été mon premier survol général d'une position de gauche", explique le poète en entrevue. Pour l'écrivain Pierre Vadeboncœur, ancien élève de l'avocat et citélibriste dans les années 1950,

² Simonne Monet-Chartrand, *Ma vie comme rivière*, tome 3, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1988, p. 238.

³ Pierre Vadeboncœur, « Jean Marchand, autrefois », *Souvenirs pour demain*, Montréal, Nouvelles CSN, 1990, p. 4.

⁴ Gérard Filion, *Fais ce que peux*, Montréal, Boréal, 1989, p. 182.

⁵ Entrevue de Jacques V. Morin par Robert Roby, Montréal, mars 1990.

⁶ Entretien de Jean-François Nadeau avec Gaston Miron, Montréal, 25 novembre 1994.

cet homme "avait donné la preuve de son indépendance d'esprit quand il défendait la gauche extrême ou la marginalité comme avocat » ⁷.

Selon Pierre Elliott Trudeau, son ancien professeur de droit était

« au fort de toutes les mêlées d'ici, parce qu'il était chez nous le témoin toujours présent de la vérité et de la justice, même impopulaires. "Qu'est-ce que Perrault en pense ?" disions-nous souvent quand le problème était particulièrement ardu. Et Perrault déchargeait les hommes les plus divers de leurs fardeaux trop lourds... Nous ignorions par quel prodige un homme si jeune avait eu le temps de faire tant de bien, d'assister tant de gens, d'éclairer tant de difficultés, de combattre tant d'injustices » ⁸.

Les défenseurs du régime Duplessis identifient clairement Jacques Perrault comme une cible. Dans ses ouvrages polémiques Robert Rumilly, farouche propagandiste de droite, s'attaque à Perrault à maintes reprises. [124] Cela donne déjà une certaine indication de l'importance de Perrault. Selon l'historien Rumilly, la faculté de droit de l'Université de Montréal devient sous l'influence de Perrault un foyer ardent d'opposition antiduplessiste, contrairement à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, également opposée à Duplessis, mais inféodé au Parti libéral fédéral. Dans cette université, toujours selon l'historien, l'intelligentsia gauchiste se serre autour de ce « professeur de droit plus ouvert avec les étudiants que les professeurs ne le sont généralement. Des étudiants, après le cours, font cercle autour de lui, qui les endoctrine » ⁹. La bibliothèque de la faculté de droit de l'Université de Montréal possède aujourd'hui une salle Antonio et Jacques Perrault ¹⁰.

⁷ Lettre de Pierre Vadeboncoeur à Jean-François Nadeau, Montréal, 29 novembre 1994.

⁸ Pierre Elliott Trudeau, « Albert Béguin et Jacques Perrault », *Cité libre*, juin 1957.

⁹ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, tome 2, Montréal, Éditions Fides, 1973, p. 193.

¹⁰ Les livres de droit de Jacques Perrault et de son père, Antonio, ont été donnés à la faculté de droit.

En 1963, le professeur Alfred Dubuc de l'Université de Montréal fonde, avec la permission écrite de sa veuve, le Club socialiste Jacques Perrault ¹¹. Ce club se donne « pour objet d'étudier, d'approfondir et de répandre la pensée socialiste au Canada français » ¹². Certains membres « entendent même poursuivre une action, soit d'éducation, soit de politique socialiste ». Le professeur Dubuc est très clair quant aux motivations qui poussent son groupe à vouloir se draper du nom de l'avocat :

« Jacques Perrault a marqué profondément plusieurs d'entre nous ; ses écrits juridiques ont provoqué l'évolution de notre droit et, particulièrement, de la législation ouvrière ; ses [125] positions, toujours franches, parfois héroïques, dans la défense des syndicats ouvriers, ont fait progresser, non seulement les institutions, mais encore la mentalité de notre société, vers un respect des droits de la classe ouvrière. Sa collaboration au journal *Le Devoir* et à la revue *L'Action Nationale* a permis à la pensée nationaliste de se dégager de l'optique strictement bourgeoise qu'elle avait conservée jusque-là et de poursuivre dorénavant l'étude des problèmes sociaux au niveau desquels se situent les seules solutions réalistes de notre libération nationale » ¹³. Enfin, Alfred Dubuc ajoute que, à une époque où l'enseignement à l'Université de Montréal laissait à désirer, Perrault « a toujours su entraîner les étudiants vers la connaissance positive et l'explication scientifique des faits sociaux » ¹⁴.

Personne ne parle plus de Perrault, mais pourtant ce professeur se trouve de tous les combats sociaux dans les années 1950. Par exemple, il mène une lutte contre la situation conjugale dans laquelle se trouvent les femmes en vertu de la loi. En 1946, selon le droit privé en vigueur, une épouse ne peut pas intenter une poursuite ou faire valoir ses droits civiques sans en demander la permission expresse à son ma-

¹¹ Lettre de Madame Jacques Perrault à Alfred Dubuc. Montréal, 25 février 1963. Archives de la famille Perrault.

¹² Lettre d'Alfred Dubuc à Madame Jacques Perrault. Montréal, 27 novembre 1962. Archives de la famille Perrault.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

ri ou à un juge. L'article 986 du *Code civil québécois* frappe la femme mariée d'incapacité juridique au même titre que les aliénés et les enfants. Cette soumission de la femme mariée implique aussi une soumission de ses avoirs à l'autorité maritale : les épouses vivent sous le régime de la communauté des biens, à moins que le mari ne consente à un autre régime. Jacques Perrault, animé par une conception chrétienne de gauche, propose une réforme générale des dispositions juridiques concernant les relations entre mari et femme. « Ce qu'il faut, dit l'avocat, c'est modifier notre Code civil, avec précision et clarté, en rendant la femme mariée, au point [126] de vue juridique, pleinement capable d'agir, de contracter, de gagner sa vie. »¹⁵ Il s'explique à ce sujet dans une conférence prononcée devant les membres de la Ligue des droits de la femme. La conférence, en plus d'être diffusée à la radio, est publiée par *Le Devoir* et diffusée en tirée à part par la Ligue. Selon le juriste, le Code civil doit prendre en compte les changements sociaux qui se sont opérés au Québec afin que les femmes puissent, dans ce nouveau milieu, prendre une part active aux activités des différents groupes sociaux et œuvrer librement « au relèvement de nos populations »¹⁶. Les modifications au Code civil souhaitées par Perrault n'interviendront que dans les années 1960.

Sous Duplessis, la classe politique juge qu'il ne faut pas modifier le Code civil, même pour contrer ses incidences néfastes sur la vie des femmes, afin de préserver le droit français au Québec. Perrault tonne à plusieurs reprises contre cette logique fallacieuse et hypocrite. Il observe que le Code a déjà été modifié plusieurs fois par le législateur sans aucun souci de préserver des dispositions à la française. Pour lui, le Code doit être au service des citoyens, non l'inverse. Il s'en prend même au législateur : « Il eut mieux valu refaire notre code que d'adopter chaque année des lois rédigées en petit nègre, sauf de rares exceptions, et qui sapent par la base et notre Code civil et [127] sur-

¹⁵ Jacques Perrault, *Le Code civil et la femme mariée dans la Province de Québec*, Montréal, Ligue des Droits de la Femme, 1946, p. 7. Sur cette question, voir : André Riendeau, « L'action de réforme juridique de Thérèse Casgrain : de la réforme du Code civil à l'adoption des chartes » dans *Thérèse Casgrain. Une femme tenace et engagée*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 109-118.

¹⁶ Jacques Perrault, *Le Code civil et la femme mariée dans la Province de Québec*, p. 8.

tout l'esprit juridique français qui doit dominer notre droit privé. » Les avocats qui parlaient ainsi ne couraient pas les rues.

Membre du comité exécutif de l'Association des libertés civiles de Montréal en 1946, Jacques Perrault s'oppose vigoureusement, dans une conférence donnée au Montreal High School, à la déportation projetée des Canadiens d'origine japonaise par le gouvernement fédéral. Le Comité pour la défense de la citoyenneté canadienne lance une levée de fonds à cette fin. Parmi les membres de l'exécutif de ce comité, on retrouve Thérèse Casgrain, Jean-Marie Nadeau, Frank Scott et, bien sûr, notre avocat.

Perrault concourt aussi aux activités du mouvement coopératif des caisses Desjardins. À partir de 1945, l'avocat agit à titre de président de l'Union régionale des caisses populaires de Montréal. Il avait été auparavant administrateur d'une caisse populaire de l'est de la ville.

Le juriste participe en outre aux discussions du réseau d'intellectuels qu'organise Léon Lortie sous le chapiteau de l'Institut canadien des Affaires publiques. Cet institut réunit notamment Gérard Pelletier, André Laurendeau, Pierre Elliott Trudeau, Pierre Dansereau, Jean-Louis Gagnon, et des gens de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Hubert Beuve-Méry, directeur du quotidien français *Le Monde*, assiste à la première réunion du groupe.

Sous l'impulsion de Frank R. Scott, Perrault prend part, à titre de président, aux activités d'un groupe de collègues dans l'enseignement, la recherche et l'activité politique : *Recherches sociales*. Ce groupe, installé à l'Université McGill, est financé par la succession d'Alan Plaut, ami de Scott. La veuve de Plaut souhaite ainsi [128] rendre hommage au rêve d'unité canadienne de son défunt mari ¹⁷. Au sein de cette cellule, Scott agit à titre de secrétaire. Le noyau de *Recherches sociales* se compose d'intellectuels antinationalistes : Jean-Charles Falardeau, Eugène Forsey et Aileen Ross. Une des réalisations les plus importantes de *Recherches sociales* sera la publication d'un collectif sous la direction de Pierre Elliott Trudeau, *La Grève de l'amiante*.

¹⁷ Sandra Djwa, *A Life of F.R. Scott*, Toronto, Douglas & McIntyre, 1987, p. 321.

Jacques Perrault s'active aussi autour de plusieurs autres groupes d'intellectuels. Les *Cahiers de l'Équipe de Recherches Sociales*, trimestriel voué « à un rapprochement entre ouvriers et intellectuels et à la réalisation d'une meilleure justice sociale", trouve en lui, à partir de 1949, un conseiller fidèle. Perrault participe à la plupart des activités organisées par cette équipe de recherche mise sur pied par Jean-Marc Léger. Au sein de l'ERS, le jeune professeur de droit agit comme une sorte de modérateur pour guider les discussions avec des membres des syndicats, du Parti ouvrier progressiste et de diverses personnalités de la gauche catholique ¹⁸. Dans ce milieu, Perrault jouit d'un prestige considérable. Qui d'autre que lui, chez les universitaires, s'occupe autant des travailleurs ? Il épouse, entre autres, la cause des ouvriers des services publics qui, par une loi provinciale, sont privés du droit de grève. À ce chapitre, il défend en 1956 soixante-dix chauffeurs d'autobus de Shawinigan congédiés illégalement. Quelques jours avant sa mort, il réussit à obtenir pour ces chauffeurs de Carrier et Frère un « bref de prohibition » [129] contre la Commission des relations ouvrières, laquelle allait permettre que des avocats de la compagnie poursuivent les grévistes ¹⁹.

À partir de 1946, à la suite de la grève de Lachute, le juriste s'occupe de la défense de Kent Rowley, directeur canadien de l'Union internationale des ouvriers unis des textiles d'Amérique. Perrault s'occupe, à la même occasion, de la cause de Madeleine Parent, la compagne de Rowley. Après la grève de l'amiante, il intente un procès, au nom de huit ouvriers, contre des policiers qui les ont battus sauvagement après le rétablissement de l'ordre. Il représente encore les employés de tramways et l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal. Les ouvriers de la Dominion Textile, de la compagnie Aluminium of Canada et de la RCA Victor ont tous recours à ses services au cours de l'année 1952 dans des causes qui mettent en question leurs relations de travail avec leurs patrons. Perrault questionne sans arrêt la législation en matière de droit ouvrier. Dans les quotidiens et devant les tribunaux, il ne se gêne pas par exemple pour affirmer que la

¹⁸ Entretien téléphonique de Jean-François Nadeau avec Jean-Marc Léger, Montréal, 3 mai 1996. Ce groupe de l'Université de Montréal n'a rien à voir avec celui du même nom animé par Frank Scott depuis l'Université McGill.

¹⁹ G.L., « Bref de prohibition demandé contre la CRO - Loi provinciale contestée », *Le Devoir*, 24 avril 1957, p. 3.

Commission des relations ouvrières outrepassé, contre l'intérêt des ouvriers, son mandat et sa juridiction.

Aux yeux des autorités, l'avocat montréalais en fait trop. Il dérange. Pour le discréditer, on lui fait reproche sur la place publique de défendre des communistes ²⁰. Cela ne l'arrête pas, comme on s'en doute bien. Dans les *Essais sur le Québec contemporain* édités par Jean-Charles Falardeau, notre avocat ne fait pas de quartier : il juge rien de moins qu'insuffisantes et archaïques les dispositions du [130] Code civil en matière de relations entre employeurs et employés ²¹. Ses idées en matière de droit des travailleurs, Perrault les tire en bonne partie d'une observation attentive et critique de leur condition en rapport avec les principes du droit. Il explique qu'« en 1952, à Cowansville dans les Cantons de l'Est, le conseil municipal interdit de parler d'union ouvrière dans la place sans l'obtention préalable d'un permis du chef de police de l'endroit » alors que « ce dernier refusait systématiquement d'accorder un tel permis ». Le juriste s'indigne du fait que la liberté d'expression et la liberté d'association des travailleurs soient niées d'une telle façon un peu partout dans la province. Cela le pousse à s'entêter d'autant plus à défendre et à promouvoir, devant toutes les audiences, de grands principes de justice. Il parle des droits de l'Homme, des libertés civiles et de l'application de ces principes au Québec ainsi que de leurs effets sur les travailleurs et le mouvement syndical. Perrault entretient en ce sens notamment les délégués du Comité d'action politique du conseil du travail de Montréal (CCT) ²².

Cet avocat a du ressort comme pas un à son époque. Sa réputation le précède partout. Derrière une façade austère, Jacques Perrault était, comme quelques individus de sa génération, un homme libre.

Quand débute, à la suite des articles de Pax Plante au *Devoir*, l'enquête sur la moralité publique à Montréal, les yeux se tournent naturellement vers Perrault. Plante est convaincu que sa série d'articles doit conduire à un procès [131] pour que les choses changent dans la

²⁰ « Les professeurs de Montréal accordent toujours leur appui à l'Alliance », *Le Devoir*, 17 mai 1951, p. 1.

²¹ Jacques Perrault, « L'évolution juridique », *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1953, p. 128-129.

²² « Septième anniversaire de Droit de l'Homme fêté par CTM », *The Canadian Unionist*, vol. 30, n° 1-2 (janvier-février 1956), p. 28.

ville. « C'est un avocat de la trempe de Jacques Perrault qu'il nous faudrait », dit-il un jour à Gérard Pelletier. Perrault se montre intéressé mais, déjà très occupé, il doit refuser de s'occuper de cette affaire. La scène politique municipale l'intéresse d'ailleurs bien moins que la politique nationale et fédérale.

Dans les années 1950, l'avocat Perrault s'intéresse de plus en plus aux groupes de gauche en général et au parti socialiste CCF en particulier. Conscient de l'échec historique du CCF au Québec ²³, Perrault espère contribuer à renverser cette situation en créant un nouveau mouvement politique. C'est avec cet espoir en tête qu'il soutient, en parallèle à son adhésion au CCF, la formation d'un regroupement d'intellectuels de gauche. Cette initiative déplaît aux dirigeants traditionnels du CCF. Ces CCFistes ne comprennent pas les aspirations nationales du Québec et montrent, selon Thérèse Casgrain elle-même, du mépris pour les Québécois.

Perrault sent bien vite la nécessité, pour assurer l'avenir du socialisme au Québec, de réformer le CCF de l'intérieur. En adhérant au parti de Thérèse Casgrain en 1956, il n'espère pas « avoir un avancement dans [s]a carrière ni être nommé à la Cour supérieure », mais souhaite l'avènement d'« un gouvernement vraiment voué aux intérêts populaires » ²⁴. En avril, Jacques Perrault et Pierre Elliott Trudeau convoquent tous les mouvements [132] de la gauche démocratique à une assemblée qui a pour but de trouver une nouvelle formule politique à l'expression d'idées communes. En septembre, au congrès du Parti social-démocrate, nouvelle étiquette du CCF au Québec, le Rassemblement est lancé. Le Rassemblement, dirigé par Pierre Danseureau, ne connaîtra aucun succès, tant à cause du manque de dynamisme de ses principaux animateurs qu'en raison de leurs désaccords profonds sur les orientations fondamentales du mouvement.

Toujours en 1956, à la veille des élections provinciales, Jacques Perrault dénonce sur les ondes de la télévision de Radio-Canada la

²³ Voir : Robert Comeau, « La leader du Parti social-démocrate au Québec, de 1951 à 1957 » dans *Thérèse Casgrain. Une femme tenace et engagée*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 281-291.

²⁴ Compte rendu d'une conférence de Jacques Perrault, « Septième anniversaire de Droit de l'Homme fêté par CTM », *The Canadian Unionist*, vol. 30, n° 1-2 (January-February 1956), p. 28.

peur qui étouffe l'indépendance d'esprit de ses concitoyens. Son propos, qui est une véritable charge contre les vieux partis en général et contre celui de Duplessis en particulier, mériterait d'être cité intégralement. Il exprime le climat politique particulièrement étouffant de l'époque : « Il faut, dit-il, [...] avoir le courage de reconnaître que dans la province de Québec un grand nombre de personnes ont peur, elles ont peur des représailles que peuvent exercer à l'instigation des politiciens, certains hommes d'affaires, certains industriels, certaines autorités universitaires et culturelles. »²⁵ L'avocat socialiste cite à ses auditeurs le président américain Roosevelt qui, après la Deuxième Guerre mondiale, avait proclamé

« le droit de tout homme à la liberté de religion, à la liberté de pensée, à la liberté [à laquelle] a droit tout homme vis-à-vis l'insécurité du monde industriel et la misère dans laquelle sont plongés trop des nôtres, et enfin à la liberté que l'on doit gagner sur cette peur ou cette terreur, soigneusement entretenue par les gouvernements corrompus qui étouffent toute initiative et toute réforme sociale ».

133

Afin que cessent les cas d'abus de pouvoir dans la province de Québec, Perrault en appelle aux Canadiens français « de toutes les classes » pour qu'ils élisent, à l'occasion des élections, les candidats réunis sous la bannière du Parti social-démocrate (PSD).

Entre son adhésion au PSD et sa mort, Jacques Perrault s'emploie à ventiler les idées anti-nationalistes et francophobes véhiculées au sujet du Québec par les vieux ténors du CCF. Il tient aussi à ce que le parti fonctionne selon des procédures démocratiques. Il critique à ce propos très durement Thérèse Casgrain qui adopte quelques fois des attitudes d'autocrate. Il l'invitera même, au moins à une occasion, à démissionner pour ce motif²⁶.

²⁵ Jacques Perrault, « Chassons le cauchemar de la peur, déclare à la TV Me Jacques Perrault », *Le Devoir*, 9 avril 1956, p. 3.

²⁶ Lettre de Jacques Perrault à Thérèse Casgrain, Montréal, 13 septembre 1956, p. 2.

Ses idées, l'avocat les promeut aussi dans le cadre de ses fonctions. Il s'associe à son collègue Frank Scott de l'Université McGill dans les procédures judiciaires qui amènent la Cour suprême du Canada à déclarer inconstitutionnelle la loi du cadenas. Duplessis fait incorporer cette loi aux statuts de la province de Québec en 1937, au moment où les manifestations anticommunistes dans la province atteignent un sommet ²⁷. Grâce à la loi du cadenas, les [134] policiers peuvent à tout moment entrer chez des gens soupçonnés de sympathies communistes, y saisir des écrits et des effets personnels, puis condamner l'accès des lieux. Le législateur n'a pas pris la peine de définir ce qu'est un communiste, ce qui permet d'étouffer sans distinction la voix d'à peu près tous les groupes de gauche.

Bien que Perrault, tout comme Frank Scott, n'endosse pas l'option communiste, la loi du cadenas lui est intolérable parce qu'elle nie la liberté d'expression et d'association. Lorsque Albert Marcus et Abraham Feiner, les deux jeunes avocats qui contestent la légalité de cette loi, entreprennent leurs démarches juridiques, ils retiennent les services de Perrault et de Scott à titre de conseillers principaux. La cause dut être plaidée jusqu'en Cour suprême avant que la loi du cadenas ne soit définitivement invalidée.

Les positions politiques de Perrault le rendent peu sympathique auprès du régime. Le 9 août 1950, il écrit à André Laurendeau :

« La politique est entrée à l'Université vendredi dernier et j'ai été brutalement et sans cause destitué de mon poste de secrétaire de la faculté de

²⁷ En octobre 1937, quelque 100,000 personnes se rassemblent à Montréal pour protester contre « les menées communistes ». Dans plusieurs villes de la province se tiennent alors des manifestations similaires, mais de moindre envergure. Mgr Ildebrando Antoniotti, délégué apostolique du Vatican à Ottawa à partir de juillet 1938, félicita les évêques catholiques canadiens pour leurs campagnes anticommunistes. Au sujet des manifestations de l'automne 1937, voir : Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome 36, Montréal, Éditions Fides, 1966, p. 37-39 et p. 211-212 ; Pierre Elliott Trudeau, « La province de Québec au moment de la grève », *La Grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, p. 24, note 34 ; Sandra Djwa, *A Life of F.R. Scott*, p. 172-173 ; Marcel Olscamp, « Jacques Ferron ou le nationaliste ambivalent », *Littératures*, Département de langue et littérature françaises, Université McGill, 1993, p. 196-197.

droit tout comme le médecin en chef de l'Hôpital Sainte-Justine a été destitué sans motif ni préavis de son poste de doyen de la faculté de médecine. » ²⁸

Le moral d'un homme, même quand il est excellent, se trouve à coup sûr affecté par un événement semblable.

À cause de son père, très lié à l'Église catholique traditionnelle, Jacques Perrault devient l'avocat de l'archevêché [135] montréalais. Mais tout comme pour André Laurendeau, la pratique religieuse l'étouffé dès l'immédiat après-guerre. Il est certains que Jacques Perrault connut, dans les années 1950, une crise religieuse profonde. Déjà en 1937, lors d'un séjour d'étude à Toronto, il avait traversé une première épreuve de foi. À son épouse, il écrivait alors des lettres sur le Christ et la religion qui traduisaient, de l'avis de celle-ci, un état de crise morale larvée ²⁹. Cette crise, qui semblait s'être résorbée à son retour au Québec, reprit à la fin de la guerre.

Dans un article consacré en 1945 à la religion et à la société canadienne-française, le professeur de droit juge que les catholiques doivent désormais prendre conscience « des réalités sociales et [des] devoirs sociaux », ce qui le mène à défendre les syndicats catholiques et les coopératives ³⁰. L'exemple des gouvernements travaillistes en Nouvelle-Zélande, en Angleterre et en Australie l'inspire dans ses réflexions ³¹. Avec le temps, Jacques Perrault en vient peu à peu à orienter, pour ainsi dire, l'influence très forte de la religion au Québec vers une pensée catholique de gauche, la sienne, sans doute influencé en cette matière, comme beaucoup d'autres intellectuels du temps, par une lecture assidue de la revue *Esprit*. En 1954, Perrault cesse de communier pour de bon, mais continue malgré tout à fréquenter l'égli-

²⁸ Lettre confidentielle de Jacques Perrault à André Laurendeau, Montréal, mercredi 9 août 1950.

²⁹ Entretien des auteurs avec Claire Bender Perrault, Outremont, 4 décembre 1994.

³⁰ Jacques Perrault, « La religion et notre société canadienne-française à l'égard de la religion », *Culture*, col. 6, n° 3, septembre 1945, p. 300 et 305.

³¹ *Ibid.*, p. 301.

se, pour sauver les apparences ³². Il n'appuie plus, il est clair, les positions traditionnelles de [136] l'Église. Cependant, il se montre favorable à certains religieux, tel Mgr Charbonneau, qui défendent non sans risques une conception sociale de tendance progressiste.

Le professeur de droit voit en Mgr Charbonneau le germe d'un certain esprit réformiste qui tranche pour le mieux avec la position traditionnelle de l'Église au Canada français. Il est probable que la position de Charbonneau en faveur des grévistes de l'amiante en 1949, position qui lui coûtera son ministère religieux, soit redevable en partie aux discussions qu'il dût avoir avec Perrault à ce sujet ³³. Lorsque Mgr Charbonneau sera écarté de l'Église québécoise à cause de ses prises de position, Jacques Perrault se rendra le voir à Victoria, en Colombie-Britannique ³⁴.

À cause de notre juriste, Mgr Charbonneau jouera un rôle capital dans la succession à la direction du *Devoir* en 1946. Résumons très sommairement l'histoire de cette succession. Quelques hommes du *Devoir*, devenus très près de l'Union nationale de Duplessis, menacent de s'emparer, à la suite d'une révolution de palais, des commandes du quotidien. Sur les conseils de Perrault, l'archevêché va contrer ce mouvement en faisant porter son poids d'actionnaire au conseil d'administration. L'archevêché exige que l'indépendance politique du quotidien et de ses rédacteurs lui soit garantie. De nouveaux membres du conseil d'administration, dont l'indépendance est assurée, sont mis en place sur la recommandation de Perrault. Gérard Filion, jusqu'alors secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs, accepte de devenir le nouveau directeur. Dans cet épisode important [137] de l'histoire du quotidien, c'est en bonne partie à Perrault que revient le mérite d'avoir empêché que *Le Devoir* ne devienne une feuille de parti de l'Union nationale.

Cette manœuvre de Perrault au *Devoir* a pour conséquence d'ouvrir les portes intellectuelles du journal. Gérard Filion engage de nouveaux

³² Entretien des auteurs avec Claire Bender Perrault, Outremont, le 4 décembre 1994.

³³ Durant la grève de l'amiante, l'avocat prendra gratuitement la défense de certains mineurs.

³⁴ Perrault s'entretient avec Mgr Charbonneau à Victoria les 27 et 28 septembre 1950.

rédacteurs dynamiques, dont son vieil ami André Laurendeau. Gérard Pelletier, jeune et brillant journaliste, se voit confier la mission de se rendre auprès du père Georges-Henri Lévesque et de son École des Sciences sociales de l'Université Laval pour les convaincre d'appuyer *Le Devoir*. Soutenu par des universitaires progressistes, avec une équipe jeune, très intellectuelle, *Le Devoir* va critiquer sévèrement le régime Duplessis. Jusqu'à sa mort, Perrault demeura le conseiller juridique du journal et l'intime des membres de sa direction.

Pourquoi les historiens n'ont-ils, à toute fin pratique, jamais parlé de Jacques Perrault ? Au moins deux raisons s'imposent³⁵. Premièrement, cet avocat a assez peu écrit en dehors de l'exercice immédiat de sa profession. Ce n'était pas un homme de plume, contrairement à son ami Laurendeau. Sa pensée était essentiellement tournée vers l'action, happée en quelque sorte par la vie même. Cette rareté des documents rend ardu le travail de l'historien des idées. Mais, plus encore, il faut considérer que sa mort tragique a incité ses proches à mesurer leurs rares déclarations à son sujet, voire à étouffer carrément son souvenir. Il fallut ainsi attendre près de quarante ans après sa mort pour que son action suscite l'intérêt de chercheurs dont le travail mènera ceux qui l'ont connu à quitter un peu leur réserve à son sujet.

[138]

Qu'est-il arrivé à Jacques Perrault ? Cet avocat porte en lui un drame difficile à expliquer. En 1956, sa vie semble être devenue un nœud coulant d'angoisses. Perrault apparaît plus que jamais désorganisé. Il oublie, semble-t-il, beaucoup d'engagements, tant professionnels que personnels. Il n'arrive plus à mener de front, comme il en avait l'habitude, ses nombreuses activités. Pierre Elliott Trudeau doit par exemple se résoudre à cesser d'attendre le texte que son ancien professeur lui a promis pour le collectif sur la grève de l'amiante³⁶. Charles Lussier, jeune avocat attaché au cabinet Perrault, se charge de rédiger cet article à la place de son patron. Bientôt Lussier n'arrivera plus à travailler convenablement dans le cabinet Perrault tant Jacques

³⁵ Jean-François Nadeau, « André Laurendeau et Jacques Perrault, deux anti-duplessistes » dans *Le Devoir. Un journal indépendant*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 129-136.

³⁶ Entretien téléphonique de Jean-François Nadeau avec Pierre Elliott Trudeau, Montréal, 6 janvier 1995.

lui semble devenu incohérent ³⁷. Chantai Perrault, la fille du juriste, se rappelle très nettement cet état de désorganisation générale dont souffre alors son père.

À quand remonte ce désordre auquel s'apparentent les premiers symptômes de la chute intérieure dont est victime l'avocat ? Rien ne permet de l'affirmer avec précision. Gérard Pelletier observe en tout cas chez Perrault, dès l'immédiate après-guerre, des troubles graves d'organisation qui découlent plus certainement d'un mal psychique que d'une tendance à la procrastination ³⁸. [139] Selon Gérard Pelletier, André Laurendeau ainsi que lui-même suggérèrent quelques fois à Perrault de consulter un psychiatre. Frank Scott, qui n'était pas un intime mais un confrère influent, lui parla aussi à ce sujet, mais sans plus de succès.

Au matin du 7 mai 1957, Jacques Perrault fait les cents pas dans son salon, anxieux, tourmenté, en se frottant les mains avec insistance, comme pour se soulager d'une douleur ³⁹. Le soir précédent, trop fatigué, il ne s'était pas rendu à l'Hôtel de Shawinigan où se tenait une convention politique du CCF. Ce congrès devait le choisir candidat pour briguer les suffrages dans le comté de Saint-Maurice-Lafèche

³⁷ Entretien de Jean-François Nadeau avec Gérard Pelletier, Montréal, 23 janvier 1995.

³⁸ En 1952, Pelletier préparait un numéro spécial de la revue *Esprit* consacré au Canada français. Pour ce numéro, Perrault devait écrire un texte dans un délai de deux semaines. Les deux semaines passent. Puis un mois. Et puis deux. Pelletier s'impatiente et téléphone à Perrault, lequel se confond en excuses. « Je comprends que vous ayez un emploi du temps extrêmement chargé, dit Pelletier. Je vous propose donc de me rendre chez vous pour recueillir vos idées et rédiger un texte brouillon que vous pourrez réviser à votre guise. » L'idée apparaît excellente à Perrault qui invite le journaliste du *Devoir* à passer chez lui dès le lendemain. Lors de cette rencontre, l'avocat parle d'abondance tandis que Pelletier prend des notes. À la fin de l'entretien, Perrault remercie chaleureusement Pelletier. Il lui dit que cette discussion lui a permis de mieux cerner ses idées et qu'il rédigera lui-même de bout en bout, d'ici à deux jours, une version finale du texte. Le texte n'arriva jamais sur le bureau de Pelletier. L'avocat ne donna jamais aucune explication à ce sujet et il continua à voir Pelletier comme si de rien n'était. Fâché par l'incident, le journaliste du *Devoir* raconte l'anecdote à André Laurendeau lors d'un déjeuner. Laurendeau lui dit alors que ce n'est là qu'un faible signe de la désorganisation dont souffre son beau-frère.

³⁹ Entretien des auteurs avec Claire Perrault, Outremont, 4 décembre 1994.

lors des élections fédérales prévues pour le 10 juin. Au téléphone, il fait part ce soir-là à Michel Chartrand de l'état de sa dépression ⁴⁰. Chartrand [140] l'encourage, mais ne juge pas nécessaire de s'alarmer. Pour arriver à dormir, l'avocat prend des médicaments. Au matin du 7 mai, c'est un Perrault miné qui quitte le domicile familial pour se rendre à son bureau de la Société des artisans, rue Saint-Denis. Il se suicide, à l'aide d'un revolver qu'il conserve dans le coffre-fort. Il n'avait que 44 ans.

Quelles circonstances prescrivent à un père de huit enfants le meurtre de lui-même ? Un malheur personnel précis l'a-t-il conduit à cette extrémité ? Un mal non avoué rongerait-il sa vie ? Que lui est-il arrivé, au juste, à Jacques Perrault ? Réponse : nous n'en savons à peu près rien. Si elles existent, les causes exactes qui le poussèrent à s'enlever la vie ne furent jamais explicitées. Des éléments de réponse se trouvent peut-être contenus dans un dossier qui, sans motif apparent, est conservé sous scellé jusqu'en 2027 par le Centre de recherche Lionel-Groulx ⁴¹.

L'hypothèse que Perrault ait été la victime d'un chantage ignoble suite à une faute professionnelle ou une affaire de mœurs a circulé et circule encore. Cette hypothèse ne s'appuie cependant sur aucun témoignage ou [141] document de première main. Aussi devons-nous à peu près nous borner à affirmer que Perrault, qui en imposait pourtant

⁴⁰ Les deux hommes étaient très près l'un de l'autre. Au sein de l'Ordre de Jacques-Cartier, l'avocat est membre de la XC Ignace Bourget dont Michel Chartrand est le Grand commandeur. Entretien de Jean-François Nadeau avec Rosaire Morin, Montréal, 30 avril 1996.

⁴¹ Le dossier a été placé officiellement sous scellé après que Robert Comeau eut demandé la permission de le consulter au Centre de recherche Lionel-Groulx. La restriction à la consultation a été signée par Juliette Lalonde-Rémillard le 14 décembre 1989, soit bien après les demandes de consultation. Peu avant sa mort, le propriétaire initial du dossier, J.-Z.-Léon Patenaude, avait convenu avec Robert Comeau de lui confier les documents. Que contiennent-ils ? Marie Léveillé, archiviste au Centre de recherche Lionel-Groulx, indique en entrevue que le dossier de Patenaude, ancien secrétaire-trésorier du Comité de la moralité publique dans les années 1950, contient « des documents qui peuvent nuire à la réputation de M. Perrault ». Voir à ce sujet : André Pratte, « Le tourment d'un génie. Quarante ans après sa mort, Jacques Perrault sort de l'ombre », *La Presse*, samedi 8 juin 1996, p. B7.

comme pas un dans l'exercice de sa profession, semble avoir cédé à une souffrance intérieure qui le minait et dont aucune réussite personnelle, si importante soit-elle, ne pouvait venir endiguer les progrès. Il avait eu auparavant deux accidents de voiture. L'un d'eux, très violent, survenu au milieu de la nuit dans des circonstances pour le moins mystérieuses, avait été couvert par André Laurendeau. Laurendeau, son beau-frère, n'avait pas voulu que l'on mette la police au courant de l'histoire ⁴². Jacques Perrault pensait-il à se supprimer depuis un moment ? Peut-être.

Le mouvement intérieur qui pousse au suicide est difficile à comprendre. Des personnes qui se suicident, certaines cèdent à un désir d'abolir en elles un mal particulier qui infecte tout leur être en se faisant la violence de se supprimer ; d'autres sont attirées par une sorte de fascination de la mort qui les entraîne, avec toujours plus de force, sur une pente fatale. Le cas de Perrault correspond plus vraisemblablement au premier genre qu'au second. Quelque temps avant de périr, Perrault demanda à son ami Michel Chartrand ce qu'il pensait des hommes qui s'enlevaient la vie. « Ce ne doit pas être des gens bien courageux », répondit le syndicaliste, sans trop réfléchir. Un Perrault songeur rétorqua que cela devait prendre, au contraire, beaucoup de courage et de détermination ⁴³.

Le lendemain du suicide, Gérard Filion consacra son éditorial au président du *Devoir*. Selon Filion, Perrault [142] était surmené depuis quelques mois et, surtout, il ne s'était jamais tout à fait remis de la mort de son père, survenue un peu plus de deux ans auparavant ⁴⁴. Pour qui veut comprendre quelque chose à l'aventure de Jacques Perrault, la connaissance de son roman familial se révèle d'une grande importance. Dans cette vie d'homme, la place d'Antonio Perrault, le père, semble avoir été colossale. Jacques apparaît en effet, à la lumière de maints témoignages, comme un individu dont la vie entière est infectée par un rapport difficile avec ce père trop exigeant. Pierre Dansereau garde mémoire d'Antonio Perrault comme d'un homme dur,

⁴² Entretien des auteurs avec Claire Perrault et Chantai Perrault, Outremont, 4 décembre 1994.

⁴³ Entretien des auteurs avec Michel Chartrand, Richelieu, 31 juillet 1995.

⁴⁴ Gérard Filion, « Feu Jacques Perrault », *Le Devoir*, mercredi 8 mai 1957, p. 4.

dictatorial même, qui empêchait toujours Jacques de vivre au même diapason que son entourage ⁴⁵. Aux yeux d'Antonio Perrault, son fils n'était jamais vraiment devenu un adulte ⁴⁶. Ce père, Jacques devait en supporter la présence jusque dans son cabinet d'avocat. Cela suffit-il à expliquer l'action de Jacques Perrault ? Outre des circonstances familiales particulières, la conviction et l'action viennent souvent de l'intérieur, c'est-à-dire du secret, de l'expérience, de l'influence de ses relations, de son entourage, de ses amis. Les motivations d'une vie constituent de la sorte un tissu de mystères impossible à percer que l'historien doit cependant s'efforcer, au meilleur de lui-même, de cerner. Encore beaucoup de travail reste à faire au sujet de Perrault.

Jacques Perrault n'était pas un passager de l'existence. La trajectoire de cet homme plein d'énergie est remarquable. [143] Elle mériterait beaucoup plus d'attention que nous ne pouvons lui en accorder ici, dans le cadre de ce colloque. Il est clair que Perrault avait des convictions tout à fait contraires à celles que l'autorité en place soutenait. Aussi une analyse complète de la pensée de cet avocat constituerait un apport précieux à notre connaissance des années 1950 au Québec.

[144]

⁴⁵ Entretien de Jean-François Nadeau avec Pierre Dansereau, Montréal, 27 janvier 1995.

⁴⁶ Entretien de Jean-François Nadeau avec Gérard Pelletier, Montréal, 23 janvier 1995.

[393]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

NOTES SUR LES AUTEURS

Robert Comeau est professeur au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal. Ses travaux portent, entre autres, sur l'histoire du Québec contemporain. Il a codirigé plusieurs ouvrages portant sur les *Leaders du Québec contemporain*.

[395]

Jean-François Nadeau est candidat au doctorat au département de science politique de l'Université de Montréal et journaliste.

Fin du texte